

**Nom et adresse de la Commune**

Commune de Dinard - 47, boulevard Féart – BP 90136 – 35801 DINARD CEDEX

Téléphone : 02.99.16.31.15

Courriel : [vanessa.demets@ville-dinard.fr](mailto:vanessa.demets@ville-dinard.fr) - Site : [www.ville-dinard.fr](http://www.ville-dinard.fr)

**1 – Objet de l’avis d’appel à concurrence**

La Commune de Dinard a décidé de lancer le présent avis d’appel à la concurrence afin de sélectionner le candidat qui proposera la candidature la mieux appropriée pour l’exploitation d’une maison d’une surface d’environ 120 m<sup>2</sup>, Le présent avis a pour objet de définir les modalités d’occupation de la maison située au 2, rue de l’Isle Celée destinée à l’exploitation d’un commerce de « **Salon de thé ou autres activités comme notamment- Brunch – Crêperie** ».

**2 – Lieu d’exploitation**

La maison se trouve dans le bas du parc de Port-Breton, au 2, rue de l’Isle Celée, et se compose, notamment de :

- Au rez-de-chaussée : un séjour, une cuisine, une chambre, un WC,
- Au 1<sup>er</sup> étage : trois chambres, un WC, une salle de bain,
- Un sous-sol : deux caves et une chaufferie

**A créer** : Une terrasse d’une surface exploitable de 200 m<sup>2</sup> maximum dont le montant de l’occupation sera inclus dans la redevance.

**3 – Conditions de l’exploitation:**

- Occupation précaire d’une durée de 10 à 15 ans à compter de la signature de la convention selon le projet proposé.
- Redevance mensuelle de 900 € (\*) comprenant la location du local et l’exploitation de la terrasse.
- Complément de prix : 1% du CA
- Répondre aux conditions de l’article L 3332-1-1 du Code de la Santé Publique (permis d’exploitation).
- Périodes et horaires d’ouverture tenant compte des horaires d’ouverture du parc (\*\*) (à titre indicatif du 01/04 au 30/09 de 08h30 à 22h00 et du 01/10 au 31/03 de 08h30 à 18h00), sauf si option clôture retenue.
- Travaux minimum exigés :

La Commune précise que la réalisation de travaux sera à la charge exclusive de l’exploitant, les réalisations revenant de plein droit à la Commune au terme de la convention d’exploitation de l’établissement, après amortissement financier par l’exploitant.

Les travaux devant être entrepris concernent notamment :

- La pièce principale et la cuisine à rénover et à remettre aux normes pour une exploitation commerciale ;
- Travaux électriques ;
- Création d’une terrasse couverte, conforme à la charte des terrasses de la Commune, d’une surface exploitable de 200 m<sup>2</sup> maximum.

Le futur exploitant peut présenter dans sa candidature une liste d’investissements supplémentaires qu’il souhaite réaliser.

**Option clôture** : si le candidat souhaite une période et des horaires d’ouverture indépendants de ceux du parc de Port Breton, il conviendra de clôturer l’établissement à ses frais.

#### **4 – Critères de choix :**

- Activités et aménagements proposés par le candidat,
- Avoir une expérience préalable confirmée en restauration ainsi qu'au niveau des normes en matière d'hygiène et sécurité liées à l'exploitation d'un lieu recevant du public,
- Carte et prix proposés,
- Date d'ouverture prévisionnelle de l'établissement
- Visite préalable du lieu d'exploitation par le candidat,
- Périodes et horaires d'ouverture proposés par le candidat en tenant compte des horaires d'ouverture du parc (à titre indicatif du 01/04 au 30/09 de 08h30 à 22h00 et du 01/10 au 31/03 de 08h30 à 18h00) sauf si option clôture retenue.

#### **5 – Composition du dossier de candidature**

- projets d'aménagement du local et de la terrasse avec descriptifs précis, plans, visuels et insertion dans le site
- projet de gestion (cartes, tarifs, prestations, horaires)
- extrait K bis éventuellement
- tous justificatifs notamment expérience professionnelle dans un domaine similaire

#### **6 – Visite de la maison et de ses extérieurs**

Une visite obligatoire des installations est organisée par la collectivité aux dates suivantes et au choix des candidats : **mercredi 25 mars à 10h00 ou jeudi 26 mars à 16h00.**

Le rendez-vous est fixé devant la maison au 2, rue de l'Isle Celée.

L'inscription à la visite doit se faire au moins 24h à l'avance auprès de Madame Vanessa DEMETS au : 02.99.16.31.15, ou par courriel : [vanessa.demets@ville-dinard.fr](mailto:vanessa.demets@ville-dinard.fr)

#### **7 – Date limite de réception des dossiers de candidature : le 30 avril 2020 à 12h00**

Les dossiers sont à adresser au service juridique / Environnement – 47, boulevard Féart – BP 90136 – 35801 DINARD CEDEX – Courriel : [vanessa.demets@ville-dinard.fr](mailto:vanessa.demets@ville-dinard.fr)

(\*) : une remise de 50% pourra être accordée pendant la période de travaux avec un maximum de 6 mois

(\*\*) : fermeture du parc en cas de vents supérieurs à 80 km/h